

Appel à participation : des surblouses pour nos soignants



Avec le déconfinement qui s'annonce, les soignants (dentistes, infirmières, ostéopathes, etc.) seront plus exposés puisqu'ils vont replanifier des rendez-vous jusqu'alors reportés. A Eragny, ils ont sollicité Monsieur le maire car ils ne trouvent pas de surblouses (c'est d'ailleurs le cas pour toutes les villes). Partout en France, il est très impossible d'en obtenir, leur fabrication étant délocalisées. Nous lançons cet appel à contribution !

- Vous êtes couturières et couturiers ?
- Vous avez du tissu en stock dans vos placards ou dans votre entreprise ?
- Vous souhaitez faire un don en qualité d'entrepreneur ?

La ville vous propose de participer à l'opération "des surblouses pour nos soignants" en réalisant des surblouses ou en fournissant du tissu en vue de leurs fabrications afin de doter nos soignants.

Dès lundi 27 avril entre 9h et 12h (une permanence sera assurée par les élus pour vous accueillir), vous pouvez vous manifester auprès de la mairie au 01 34 48 35 08 pour proposer vos talents de couturière/couturier.

Pour réaliser les surblouses, qui doivent être en coton lavable à 65°, vous pouvez télécharger un patron [en cliquant ici](#), le tutoriel [en cliquant ic](#) ainsi qu'un document "trucs et astuces" [en cliquant ici](#). Si vous n'avez pas de tissu en stock, nous vous invitons à contacter la mairie au 01 34 48 35 08 à compter de mardi 28 avril entre 9h et 12h pour vous assurer que le stock de tissu est disponible et donc en récupérer.

Les surblouses réalisées devront être emballées dans un sac sur lequel sera mentionné votre nom et vos coordonnées ainsi que le nombre de blouses contenues dans le sac. Vous pourrez les déposer en mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h (sauf les 1er et 8 mai).

Si vous n'avez pas de talent de couture mais que vous souhaitez mettre votre bonne volonté au service de cette opération, vous pouvez simplement déposer du tissu (draps, housses de couettes, de préférence de couleur uni) à la mairie principale en salle des mariages du lundi au vendredi de 9h à 12h (sauf les 1er et 8 mai) à compter du lundi 27 avril (une permanence sera assurée par les élus pour vous accueillir).

Les personnes qui auraient à se déplacer pour déposer leurs blouses ou leurs dons de tissu au point de collecte présenteront, en cas de contrôle des forces de l'ordre, une attestation de déplacement dérogatoire sur laquelle sera coché le motif " Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative". Pour télécharger l'attestation, [cliquez ici](#).

Pour toute demande de précisions, vous pouvez contacter la mairie par téléphone au 01 34 48 35 08 ou par mail à bureauetconseil@eragny.fr

Si vous êtes un professionnel de santé et que vous souhaitez bénéficier d'une dotation de surblouses, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse suivante bureauetconseil@eragny.fr.

Infos pratiques

Pour toute demande de précisions, vous pouvez contacter la mairie par téléphone au 01 34 48 35 08 ou par mail à bureauetconseil@eragny.fr

La collecte des surblouses et le dépôt de surblouses ou de tissu se font à l'Hôtel de ville du lundi au vendredi de 9h à 12h (sauf les 1er et 8 mai). Une permanence sera assurée par les élus pour vous accueillir.

Documents

[Télécharger le tutoriel](#)

[télécharger les trucs et astuces](#)

[Télécharger le patron](#)

Liens utiles

[Vidéos pour confectionner des surblouses](#)